

DATE : 10 et 11 mai 2018

OBJET : Délibérations du jury / Étape 2

LIEU : Hôtel de Ville de Sherbrooke

PERSONNES PRÉSENTES :

Membres du jury

Jean-Pierre Bertrand
Président du Théâtre du Double Signe
Représentant de l'utilisateur
Côté Scène

Anne Carrier
Architecte senior associée
Anne Carrier Architecture

Éric Oliver Lacroix
Architecte EPFL, Scénographe

Alain Lafond
Ingénieur en mécanique senior, associé
Cima +

Nadia Marquis
Architecte senior, Adjointe au directeur – projets
majeurs
Représentante du promoteur
Ville de Sherbrooke

Gilles Prud'homme
Architecte senior
EVOQ Architecture

Conseiller professionnel

Suzanne Bergeron
Architectes senior, M. Sc. design urbain
Amiot Bergeron | architecture + design + urbain

Observateur

Bianca Martel-Couture
M. Arch. Chargée de projet en construction
Ville de Sherbrooke

LISTE DES FINALISTES (Noms d'équipe donnés à l'inscription)

C + ABC Cimaïse | Atelier Big City

IS + DMA Consortium in situ + DMA

CMA CHEVALIER MORALES ARCHITECTES en collaboration avec Atomic3, Pageau Morel, SDK,
Marchand Houle et Civiliti

JA + ACDF Jubinville et associés, architectes | ACDF

Note : Les abréviations seront employées dans le texte afin d'en alléger la lecture.

DÉROULEMENT DU 10 MAI 2018

9H30 ACCUEIL ET BIENVENUE

Les membres du jury échantent de façon informelle sur les planches A0 des quatre finalistes.

10H00 PRÉSENTATION DU CAHIER DU JURY

Le conseiller professionnel présente le cahier du jury et le déroulement des délibérations, rappelle les obligations et modalités de remboursement applicables et invite les membres à signer le formulaire de confidentialité.

10H15 PRÉSENTATION DES PRESTATIONS

Le conseiller professionnel présente sommairement les quatre prestations.

10H30 PRÉSENTATION DU RAPPORT DE CONFORMITÉ / ÉTAPE 2

Le conseiller professionnel présente les résultats de l'analyse de conformité :

- Les quatre prestations ont été déposées au lieu, à l'heure et à la date prévus au Règlement.
- Les prestations sont conformes quant aux documents à produire (planches, textes, tableau des superficies, estimation, diagrammes, clés USB). Elles diffèrent légèrement quant à la forme et au contenu (nombre de perspectives, emplacement des schémas de configuration sur les planches, etc.).
- Les estimations déposées par les quatre finalistes respectent le budget.

Conclusion : Les quatre prestations sont retenues pour analyse par les membres du jury.

10H45 PRÉSENTATION DES ANALYSES DU COMITÉ TECHNIQUE

Le conseiller professionnel présente le rapport du comité technique pour chaque prestation en considérant les enjeux du respect de la programmation, du budget et des exigences en ingénierie.

Ce dit rapport sous forme d'un tableau concis a été transmis avant les délibérations aux membres du jury.

Les constats qui résultent de l'analyse du comité technique sont :

- En programmation : toutes les prestations rencontrent les besoins en superficie de chaque local; certains locaux sont plus grands ou en sus de ceux exigés au programme (ex. wc supplémentaire et mezzanine). L'aspect fonctionnel et scénographique seront analysés par le jury suite aux auditions.

- En ingénierie (structure, mécanique, électricité) : les renseignements présentés dans les textes et sur les planches respectent les exigences du PFT. Toutefois, les ingénieurs questionnent certains coûts des estimations déposées et déplorent le niveau de précision non respecté (Uniformat II, niveau 2 et non niveau 3). Ces commentaires partagés avec l'estimateur feront l'objet de la demande de révision du document "estimation" auprès des quatre finalistes.
- En estimation : malgré la différence de superficie en sus par rapport au PFT (C + ABC : 99m²; IS + DMA : 282m²; CMA : 282m²; JA + ACDF : 81m²), chaque finaliste a déposé un estimé qui respecte le budget du Promoteur (5 603 188\$). Toutefois, la validation de l'estimation par l'analyste du comité technique concerné a démontré que des ajustements, des explications et des compléments de coût pour certains postes sont requis par chaque finaliste.

Par contre, l'estimateur tient à souligner que suite à ses révisions de coût, les dépassements respectent le pourcentage des contingences acceptables à cette étape du projet (C + ABC : 2,9%; IS + DMA : 8,8%; CMA : 3,6%; JA + ACDF : 4,4%) tenant compte que les quatre propositions sont très différentes quant à leur architecture, leur implantation sur le site et leur intégration au bâtiment existant du CASJB.

Tel que prévu à l'article 4.7.1 du Règlement, le conseiller professionnel a transmis, individuellement à chacun des finalistes, le tableau des coûts révisés par l'estimateur. Ces derniers ont déposé, en tout respect du délai de 48h, un estimé révisé et un texte explicatif.

À la demande du Promoteur, les estimés révisés et les textes de chaque finaliste ont été remis à l'estimateur du comité technique pour commentaires. Lors des délibérations, l'estimateur fut invité (par appel conférence) à partager sa dernière analyse avec les membres du jury et à répondre aux questions de certains d'entre eux. La conclusion de l'estimateur est maintenue quant au respect prévisible du budget en regard des renseignements déposés par les finalistes et de l'expérience professionnelle de ceux-ci en architecture et en construction dans le domaine de l'usage «théâtre». De plus, les coûts unitaires au m² sont plausibles.

Conclusion : à cette étape les quatre finalistes sont retenus pour analyse par les membres du jury.

12H00 PAUSE DINER

13H00 AUDITIONS

Le jury accueille individuellement chaque équipe finaliste (3 représentants/équipe). Chaque présentation sur écran dure 30 minutes; elle est suivie d'une période de questions de 30 minutes. L'ordre de présentation fut octroyé par tirage au sort.

Les membres du jury ont apprécié la qualité des présentations. Ils constatent que leur "coup de cœur" découlant de leur analyse préliminaire avant délibérations est à réévaluer.

Les présentations ont permis de mettre en lumière les qualités distinctives des prestations quant à la place publique (identité, urbanité), à l'architecture (typologie, hauteur, perméabilité, matérialité) et à l'usage (fonctionnalité, relation de proximité, adéquation/clientèle...).

Conclusion : Les membres du jury débuteront les délibérations de la deuxième journée par un premier tour de table suite aux auditions et à leur révision personnelle des rapports du comité technique et des prestations (planches et textes).

18H00 FIN DES AUDITIONS

DÉROULEMENT DU 11 MAI 2018

À noter que les délibérations de la deuxième journée doivent demeurer confidentielles; elles seront transmises individuellement aux finalistes si demandées (articles 4.7.5 et 4.8.1 du Règlement). Vous trouverez ci-après les éléments portés à l'attention du jury par les finalistes.

8H30 TOUR DE TABLE / RETOUR SUR LES AUDITIONS COMMENTÉES

Les auditions la veille (10 mai 2018) ont fait l'objet d'une révision et évaluation des qualités quant à la présentation, à l'implantation, à l'architecture, les plans et la scénographie. Les équipes ont été reçues dans l'ordre ci-après :

CIMAISE | ATELIER BIG CITY

Représentants : Jean-François Brosseau, Anne Cormier et Randy Cohen, architectes.

CHEVALIER MORALES ARCHITECTES

Représentants : Stephan Chevalier, Sergio Morales, architectes et Nicolas Lemay, ingénieur.

JUBINVILLE ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES | ACDP ARCHITECTURE

Représentants : Daniel Quirion, Maxime-Alexis Frappier, architectes et Simon Rondeau, ingénieur

IN SITU + DMA

Représentants : François Lemoine, Annie Lebel, architectes et Luc Plamondon, scénographe.

10H00 TOUR DE TABLE

Chaque membre présente ses choix de prestation quant à l'ordre d'intérêt. Ces choix sont documentés et reposent sur le respect et la maîtrise du PFT et des objectifs de conception

(implantation, matérialité, intégration au CASJB) auxquels se sont ajoutés l'analyse scénographique du plan et les préoccupations de réalisation.

Conclusion : D'un commun accord, les membres du jury conviennent que les trois prestations ci-après sont retenues pour une analyse finale selon les critères d'évaluation contenus à la grille 7.

Les trois prestations retenues font l'objet d'une évaluation par critères (définis au Règlement). Les résultats sont présentés à la Grille d'évaluation cumulative en annexe.

CRITÈRE : INTÉGRATION AU CONTEXTE

Participation du projet au maintien et à l'évolution des qualités du site, du quartier et du milieu; cohérence du nouvel ensemble résultant de l'ajout du projet. (Tiré de l'article 4.7.4 du Règlement)

CRITÈRE : ASPECTS FONCTIONNELS

Polyvalence, facilité d'opération et potentiel d'évolution des espaces; atteinte des objectifs du programme par l'organisation spatiale proposée. (Tiré de l'article 4.7.4 du Règlement)

CRITÈRE : EXPÉRIENCE DES LIEUX

Richesse, variété et qualité des expériences offertes aux usagers, qualités au quotidien, du milieu de travail offert aux employés; convivialité et simplicité d'appropriation des lieux. (Tiré de l'article 4.7.4 du Règlement)

CRITÈRE : DÉVELOPPEMENT DURABLE

Choix de matériaux robustes et durables, de systèmes de construction éprouvés, de systèmes électromécaniques favorisant la récupération d'énergie et/ou la faible consommation et un aménagement du site respectueux de l'environnement. (Tiré de l'article 4.7.4 du Règlement)

CRITÈRE : INNOVATION

Vigueur conceptuelle, ingéniosité et clarté du parti architectural; potentiel à soulever l'intérêt et à encourager l'adhésion; exemplarité pour d'autres projets comparables. (Tiré de l'article 4.7.4 du Règlement)

CRITÈRE : QUALITÉ TECHNIQUE ET CONSTRUCTIBILITÉ DE L'ŒUVRE

Intérêt des solutions proposées par rapport aux efforts à investir pour les réaliser (construire) et pour les opérer (par exemple, gestion, entretien). (Tiré de l'article 4.7.4 du Règlement)

CRITÈRE : FAISABILITÉ

Probabilité de respecter intégralement les contraintes du projet à l'égard du budget de construction alloué et en considération des conclusions du comité technique. (Tiré de l'article 4.7.4 du Règlement)

CONCLUSION DE L'ANALYSE DES CRITÈRES

L'analyse par critères (référer à la Grille d'évaluation cumulative en annexe) fait ressortir un pointage avec peu d'écart ce qui oblige chaque membre du jury à présenter et justifier leur premier choix.

17H00 CHOIX DU LAURÉAT

Les membres du jury font valoir les qualités recherchées quant à l'intégration des deux bâtiments; à l'architecture adaptée, rassembleuse, identitaire; à l'espace public convivial, polyvalent, sécuritaire; à l'organisation intérieure efficace et dynamique, sans toutefois et surtout se soustraire aux qualités scénographiques (accès et flexibilité de la salle, perméabilité du foyer et des circulations du public, privauté du secteur des artistes, localisations pertinentes et multifonctionnalité des entrepôts, des réserves, du débarcadère et des services partagés).

Enfin, les membres du jury ont évalué la faisabilité et l'envergure des modifications souhaitées pour rencontrer le PFT et les objectifs du projet.

En conclusion : le projet de l'équipe Cimaïse | Atelier Big City est choisi à l'unanimité.

18H30 RECOMMANDATIONS DU JURY

Les membres du jury suggèrent à l'équipe lauréate de revoir les éléments suivants du projet lauréat :

- La coloration "bleu foncée" du volume principal;
- La hauteur du bâtiment et par conséquent, de l'espace de représentation;
- Le traitement des façades aveugles (est et sud);
- Les terrasses extérieures (est et ouest)

FIN DES DÉLIBÉRATIONS



Suzanne Bergeron, architecte, M. Sc. design urbain
Conseiller professionnel

8. GRILLE D'ÉVALUATION CUMULATIVE

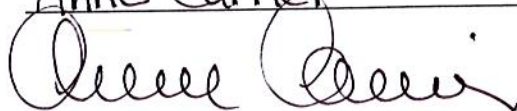
À noter que la numérotation des équipes à l'étape 1 a été conservée pour nommer les équipes.

		Intégration au contexte	Aspects fonctionnels	Expérience des lieux	Développement durable	Innovation	Qualité technique et constructibilité de l'œuvre	Faisabilité (critère éliminatoire)	NOTE	RANG
	PONDÉRATION	15	20	15	5	15	20	10	100	
NO	NOM D'ÉQUIPE									
1	Cimaise Atelier Big City	123	1508	1106	3.8	1104	1505	706	78	
2	Consortium in situ + DMA									
10	CHEVALIER MORALES ARCHITECTES en collaboration avec Atomic3, Pageau Morel, SDK, Marchand Houle et Civiliti	115	15	1109	4	1103	1507	706	76.8	
13	Jubinville et associés, architectes / ACDF architecture	115	1503	1102	4	1104	1508	705	77.4	

Approbation

Le jury accepte à l'unanimité la grille d'évaluation présentée.

Signature du / de la président(e)

Anne Carrier


Date

2018.05.11